

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE QUILLY

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/171 du 08 août 2013 modifié par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/181 du 20 août 2013 une enquête publique est ouverte à la mairie de Quilly, pendant une période de 33 jours du 09 septembre au 11 octobre 2013 inclus, portant sur la demande d'autorisation présentée par la société Guintoli d'exploiter pendant 15 ans une carrière de gneiss ainsi que des installations de traitement de matériaux de carrières à Quilly au lieu-dit « Beausoleil ».

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2510-1 et 2515-1 et à déclaration sous le numéro 2517-3 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jacques CADRO est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Marie DEMANGE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Quilly, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- Lundi 09 septembre 2013 de 9 h à 12 h
- Mercredi 18 septembre de 9 h à 12 h
- Samedi 28 septembre de 9 h à 12 h
- Jeudi 3 octobre de 9 h à 12 h
- Vendredi 11 octobre de 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Quilly aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Quilly.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Quilly pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Guintoli, direction régionale nord, 145 allée d'Allemagne à Arras (62060) - M. Barre, tél : 03.21.21.11.99.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.